

**DLA 11 - Ingénierie collective :**  
**« Mobiliser les financements européens pour les structures d'ESS »**

**OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT**

Accompagner les structures de l'ESS sur :

- La connaissance des différentes subventions et programmes européens./ les mécanismes d'accès et les conditions d'éligibilité aux financements européens.
- L'accès à l'information pour chacun des programmes / la mise en place une veille sur les aides et subventions /
- la connaissance des acteurs référents pour comprendre le circuit suivi par le dossier de demande de subvention.
- Les capacités nécessaires pour monter et gérer un projet européen : règles de fonctionnement des subventions, modalités de versements, de justifications des dépenses, obligations du bénéficiaire => Gestion de sa trésorerie sur la période de subvention

En conséquence, l'**accompagnement** vise à

- présenter les divers types de programmes et financements européens (*fonds structurels, développement rural, programmes de compétitivité et d'innovations...*) les objectifs et particularités qui soutiennent les différentes actions menées par les associations : *cohésion sociale, développement rural / durable, innovations* ;
- faire connaître aux responsables associatifs, le nouveau cadre de gestion et de mise en œuvre des différents programmes en région, et des nouvelles règles de suivi, qui ont beaucoup allégé les contraintes qui existaient dans les précédentes programmations ;
- faire connaître les pré-requis, les exigences méthodologiques et les attendus de l'Union Européenne à travers ces programmes,
- permettre aux interlocuteurs de savoir à qui s'adresser, de connaître les « guichets » spécifiques en fonction des types d'opérations envisagées, et être en mesure d'analyser les risques et besoins sous-tendus (notamment pour la trésorerie) par toute demande de financement

La **démarche** est d'expliquer

- Les principes les et d'amener points de repères (« la boussole ») qui permettront à chacun de s'orienter, en s'appuyant sur une alternance d'apports d'informations, de présentations d'outils et méthodes, et d'échanges avec les acteurs associatifs présents.
- Les apports méthodologiques s'appuient sur des illustrations et la mise en pratique par les participants, dans des temps en ateliers

**DEROULEMENT**

**Journée 1 les programmes : cadre, principes de mise en œuvre, accessibilité & éligibilité**

- **1 : Comprendre la démarche et les exigences méthodologiques voulues par l'UE ;**
- **2 (1h 30') : Comprendre et connaître le cadre et la mise en œuvre des fonds structurels : budget, programmes, principes :**
- **3 : Connaître et se repérer dans les programmes et mesures accessibles en région :**
  - les programmes opérationnels FEDER & FSE, mesures accessibles pour les associations et structures d'ESS, la notion d'appel à projets
  - l'organisation en région du FEDER et du FSE
  - la politique de compétitivité et d'innovation & les programmes de coopération transnationale
- **4 : trouver les programmes potentiels pour un projet : montage de projet , formalisation, éligibilité => Temps en groupe : exercice pratique sur la recherche de programme éligible en fonction d'un projet**

**Journée 2 : du projet au dossier : montage, budget et périmètre, procédure de dépôt**

- **5 : : principes et architecture d'une opération à déposer :** passer du projet à l'opération / les éléments argumentaires et résultats attendus à prendre en compte /la nature des aides financières européennes et leur contractualisation

- **6 : budget et périmètre éligible/ limites financières** :Définition du budget et du périmètre éligible / éligibilité des dépenses et ressources /limites et risques à prendre en compte
  - ⇒ **Temps en groupe** : *Mise en pratique sur un projet : définition du périmètre en fonction des dépenses éligibles et des ressources*
- **7 : le dossier de demande** : pré-requis & limites à prendre en compte ; fil rouge / et démarche qualité gestion / dépôt du dossier / dépôt en ligne :
  - ⇒ **Temps en groupe** : *organiser la procédure globale du montage au dépôt en ligne*
- **8 : le suivi du projet et du dossier** : Les obligations liées au suivi : *publicité, transparence, traçabilité* / Les relations avec le service instructeur
- **Echanges - Evaluation (30')**